



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 9

Votes exprimés : 9

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20220524-2022-05-1-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

AVENANT MGP – Ajout d'une phase A.P.S. ++

L'an deux mille vingt et deux, le **13 mai** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 5 mai 2022

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. François PASTRE

Absent : M. François GENOUVRIER,

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-11-1 du 10 novembre 2020 actant le lancement du projet de construction du nouveau centre aquatique en marché global de performance,

Vu la délibération n° 2021-01-02-4 du 19 janvier 2021 fixant la prime allouée aux candidats,

Vu la délibération 2022-02-01 portant attribution du marché global de performance,

Madame la Présidente expose qu'il est prévu au marché une répartition des prestations par phase et cotraitant.

Phase	Mission	Total HT
CONSULTATION	Prime APS	130 000 €
CONCEPTION	APD	658 837,84 €
	PRO	377 996,51 €

La mise au point du marché correspondant à un APS++ n'est pas identifié dans cette répartition. A ce jour, la prime allouée aux candidats ne couvre pas les dépenses engagées par le groupement.

Ainsi, il est nécessaire de revoir la répartition entre les phases, en ajoutant une phase intermédiaire APS++ :

Phase	Mission	Prix initial HT	Proposition avenant HT
CONSULTATION	Prime APS	130 000 €	130 000 €
	APS ⁺⁺	-	90 000 €
CONCEPTION	APD	658 837,84 €	568 837,84 €
	PRO	377 996,51 €	377 996,51 €
TOTAL		1 166 834,35 €	1 166 834,35 €

Cette proposition d'avenant n'impacte pas l'économie générale du marché. Il est annexé à la présente délibération le tableau de répartition des prestations entre co-traitants.

Le comité syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votants, scrutin public à main levée,

D'accepter l'avenant sur l'ajout d'une phase intermédiaire APS ++

D'autoriser la présidente à signer l'avenant

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20220524-2022-05-1-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Transmis à M. le Préfet, le 23/05/2022
Affiché, le 23/05/2022.

La présidente
Christine GARRIGOU



Pour la Présidente
Le Vice-Président
S. VIGNON

Tarifs "GROUPE & DIVERS" applicable à partir du 1er juin 2022

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20220524-2022-05-4-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

		TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT
		Association SIVU pour aquasport Association hors SIVU Accueil collectif de mineurs hors SIVU Organisme privé	Association SIVU hors aquasport Accueil collectif de mineurs SIVU Association handicap Établissement spécialisé Collèges hors Métropole Lycées Écoles hors SIVU
PISCINE	1 entrée adulte	3.90 €	3.20 €
	1 entrée enfant ou adulte établissement spécialisé (accompagnant inclus)	2.50 €	2.00 €
	1 entrée accompagnateur	gratuit pour le nombre exigé par la réglementation	
	1 ligne d'eau grand bassin 1h	25.00 €	20.00 €
	petit bassin 1h	50.00 €	40.00 €
	aquabikes 1h (pour 20 vélos)	15.00 €	12.00 €
	éducateur 1 h	25.00 €	
FITNESS	location salle de fitness 1h	25.00 €	20.00 €
	location plateau musculation 1h	25.00 €	20.00 €
	éducateur 1 h	25.00 €	
	mini-golf 1 entrée	idem grand public : 2,50€	
	mini-golf 1 entrée accompagnateur	gratuit	
	location chalet	15 €/h et 90 € la journée	
	location parc privatif de la piscine 1h	25.00 €	20.00 €
SALLE	location salle des élus 1h	20.00 €	15.00 €
DIVERS & PÉNALITÉS	détérioration de casier	26.00 €	
	perte ou détérioration de carte magnétique Association	1.00 €	
	perte ou détérioration de carte magnétique Grand public	3.50 €	
	perte ou détérioration de balle mini-golf	8.00 €	
	perte ou détérioration de club mini-golf	20.00 €	
	bonnet de bain	2.50 €	

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Où les explications de la présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public - :
D'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 1er juin 2022.
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le 23/05/2022
Affiché, le 23/05/2022



Pour la Présidente
De Vice-Président
S. VIGNON